



# RUPTURE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Par **NIAUDNIAUD**, le **26/11/2013** à **18:16**

Bonjour:mon fils 17 ans est en 2° année de contrat d'apprentissage par alternance dans la spécialité "maintenance et réparation d'engins de travaux publics" La formation se déroule selon le rythme suivant: 15 jours en entreprise alterné par une semaine au CFA de Crolles 38.Il donne toute satisfaction dans dans son emploi d'apprenti, Hors suite à un problème de discipline au CFA ce dernier est passé en conseil de discipline pour un comportement inexcusable vis-à-vis d'un moniteur (échange de paroles verbales outrageuses)la sanction d'un risque d'exclusion définitive risque d'être envisagée;  
Ma question est la suivante:qu'elles sont les conséquences pour le contrat d'apprentissage en cours?

Sachant que le patron voudrait bien le garder alors que ce dernier n'a rien à lui reprocher!!Peut il continuer sa formation en cours dans un autre CFA alors qu'il lui reste un semestre à faire en CFA? Et peut il se présenter en candidat libre pour la cession 2014??

Merci de votre réponse, cordialement

Par **P.M.**, le **26/11/2013** à **18:53**

Bonjour,

Ceci ne concerne pas directement le Droit du Travail, mais normalement le contrat d'apprentissage ne peut pas se poursuivre sans le principe de l'alternance, il faudrait donc à mon avis trouver un autre CFA qui accepterait de reprendre l'apprenti mais le mieux serait bien sûr d'éviter l'exclusion...